

# Tarifs LS-CS et prestations non comprises 2018

## TARIFS

### RESIDANT

#### Tarifs dès le 01.01.2018

#### Catégorie C :

##### - Chambre commune :

Tarif socio-hôtelier	fr.	150.80
Forfait au titre des charges mobilières	fr.	3.50
Montant au titre de l'entretien immobilier	fr.	8.60
Participation financière du résidant aux soins	fr.	10.80

<b>Tarif facturable par jour</b>	<b>fr.</b>	<b>173.70</b>
----------------------------------	------------	---------------

##### - Chambre individuelle avec lavabo

Supplément, <b>par jour</b>	fr.	10.00
-----------------------------	-----	-------

##### - Chambre individuelle avec salle de bain privative ou semi-privative

Supplément, <b>par jour</b>	fr.	18.00
-----------------------------	-----	-------

### COURT-SEJOUR

#### Tarifs dès le 01.01.2018

- **Maximum 30 jours par année**

Tarif socio-hôtelier	fr.	49.20
Participation financière du résidant aux soins	fr.	10.80

<b>Tarif facturable par jour</b>	<b>fr.</b>	<b>60.00</b>
----------------------------------	------------	--------------

(les personnes bénéficiaires des prestations complémentaires à l'AVS/AI ou d'une quotité disponible PCG, prestations complémentaires de guérison, peuvent se faire rembourser Fr. 30.— par jour en adressant leur facture à l'organe PC concerné)

- **En cas de dépassement, dès le 31<sup>ème</sup> jour :**

- Si le pensionnaire n'est pas au bénéfice d'une fortune réalisable de plus de fr. 100'000.-, <b>par jour</b>	fr.	60.00
- Si le pensionnaire est au bénéfice d'une fortune réalisable de plus de 100'000.-, <b>par jour</b>	fr.	173.70
- Si, au terme du court séjour, le pensionnaire ne peut pas rentrer à domicile et devient résidant long-séjour, il payera dès le 1 <sup>er</sup> jour d'admission, <b>par jour</b>	fr.	173.70

Les admissions se font de préférence la semaine, vers 10h30.

## PRESTATIONS NON COMPRISES DANS LE PRIX DE PENSION

<b>LOCATION TELEVISION</b>	<b>fr. 25.00/mois</b>
<b>ou</b>	<b>fr. 0.85/jour</b>
<b>LOCATION ECOUTEURS</b>	<b>fr. 10.00/mois</b>
(avec tv privée)	<b>ou</b>
	<b>fr. 0.35/jour</b>
<b>LOCATION TELEPHONE</b>	<b>fr. 15.00/mois</b>
(Location ligne et appareil téléphonique)	<b>ou</b>
	<b>fr. 0.50/jour</b>
<b>COMMUNICATIONS TELEPHONIQUES</b>	<b>selon facture Télécom</b>
(sans majoration)	
<b>FRAIS DE TRANSPORT AVEC VEHICULE DES BAUMETTES</b>	<b>fr. 0.70/km</b>
(Pour consultation médicale ou transport d'urgence)	
<b>SERVICE TECHNIQUE</b>	<b>fr. 60.00/heure</b>
(prestations spéciales demandées au service technique, matériel facturé au prix coûtant)	
<b>ENTRETIEN DU LINGE</b>	
- <b>Travaux de couture</b>	<b>fr. 30.00/heure</b>
<b>ou</b>	<b>fr. 00.50/minute</b>
- <b>Marquage du linge (facturé une fois lors de l'entrée)</b>	<b>fr. 120.00</b>
Le service de lessive pour les sous-vêtements et les vêtements est compris dans le forfait socio-hôtelier. Le nettoyage chimique n'est pas inclus selon la liste non exhaustive ci-dessous :	
- Lavage chimique des robes	fr. 5.00/pièce
- Lavage chimique des jupes	fr. 5.00/pièce
- Lavage chimique des pantalons	fr. 5.00/pièce
- Lavage chimique des costumes	fr. 8.00/pièce
- Lavage chimique des manteaux	fr. 8.00/pièce
- Lavage chimique des robes de chambre	fr. 6.00/pièce

Renens, décembre 2017